



ENTRETIEN AVEC *Diane Cabouat*

"Des solutions peuvent être apportées à ces élèves..."

page 4

>> SPÉCIAL
ASH PREMIER DEGRÉ

SNUipp



SNUipp - FSU

infos

n° 103 - Juin 2013

Sortir enfin de l'impasse

ÉDITO

Le bilan des 5 dernières années est très lourd dans le secteur de l'ASH, qui a fait les frais des politiques de réduction des dépenses publiques et entraîné de nombreuses impasses.

D'abord pour les RASED, ils ont subi des attaques sans précédent qui ont fragilisé les écoles et mis à mal la prise en charge des élèves en difficulté ; mais aussi pour les élèves en situation de handicap : effectifs en hausse en CLIS et ULIS, disparition des postes en CMPP et dans les SESSAD, diminution et dégradation des formations spécialisées, etc.

Les unités d'enseignement des établissements et services médico-sociaux ont aussi été déstabilisées avec la disparition des directions pédagogiques, le non paiement des heures de coordination et de synthèse, et l'absence de textes clairs sur les obligations de service.

Enfin la situation précaire de l'accompagnement par les AVS perdure et n'a pas encore trouvé d'issue à ce jour.

Devant nos actions et interpellations répétées, quelques signes se veulent plus favorables. Ainsi, on note un léger mieux pour les départs en formations spécialisées. Le rapport sur la professionnalisation des AVS devrait bientôt paraître et être suivi de mesures pour la rentrée 2014. Une discussion s'ouvre enfin sur la situation des enseignants dans les établissements et services médico-sociaux et une concertation est annoncée sur l'évolution des missions des RASED...

Pour le SNUipp-FSU, il est urgent qu'un véritable pilotage, guidé par une politique concertée, voit le jour en faveur des aides spécialisées pour les élèves en difficultés comme pour les élèves en situation de handicap, sans oublier de conforter les personnels dans leurs missions et leurs rémunérations.



Formations spécialisées : un mieux

Concernant le CAPA-SH

Les données fournies pour la CAPN du 28 mai dernier confirment une légère amélioration : 831 départs toutes options du CAPA-SH confondues contre 752 l'an dernier, essentiellement au bénéfice des départs en E et G. Ces annonces sont à prendre avec précaution et devront être comparées avec les départs réels à la rentrée !

Les travaux en cours à la DGESCO sur les missions, notamment des RASED, auront, semble-t-il, des conséquences sur la définition des formations. Parallèlement la survie des centres de formation dépend aujourd'hui des arbitrages menés entre les rectorats et les universités dans le cadre de la création des ESPE. A suivre donc attentivement.

Du côté de la psychologie scolaire,

Il y a avait 103 demandes de départs en formation au DEPS, émanant de 54 départements et de la Polynésie française. Les 102 candidats retenus par les commissions universitaires se répartiront dans les centres de Bordeaux (19), Lyon (23) et Paris (60). Le nombre de départs est notablement insuffisant pour faire face au renouvellement mais aussi aux nouveaux besoins. Le SNUipp-FSU continue d'interpeller le ministère sur le devenir des psychologues scolaires de l'éducation nationale sur les trois volets du statut, du recrutement et de la formation.

Les candidatures pour le DDEEAS

Elles restent à un niveau extrêmement bas avec 48 départs, issus de 26 départements. Cette situation pénalise gravement les EGPA qui, bien que confortés dans leurs missions, sont de plus en plus sans direction spécialisée.

Pour le SNUipp-FSU, il est urgent de procéder à un recensement des besoins dans tous les départements, pour les différents secteurs éducation nationale, social et médico-social... En effet la disparition des directions pédagogiques entraîne une perte de qualification et une interrogation sur la place réelle des unités d'enseignement dans les établissements et services médico-sociaux. Le développement de la coopération entre milieux ordinaire et spécialisé est appelé par tous, mais quasi inexistant. Cette remise en cause implicite de la présence de directeurs « *éducation nationale* » est inacceptable, y compris pour un bon nombre d'associations gestionnaires.

	A	B	C	D (*)	E	F	G	Total CAPA-SH	DDEEAS Direction	DEPS Psy.scol.
2013-14	23	7	35	418 (12)	91	220	37	831	48	102
2012-13	16	7	35	446 (15)	28	204	17	752	49	82
2011-12	26	15	43	538 (11)	131	217	51	1021	65	103
2010-11	24	11	1	600 (10)	195	312	64	1237	75	109
2009-10	35	24	59	667	119	361	46	1311	108	131
2008-09	20	15	65	604	505	328	182	1719	116	186
2007-08	25	22	65	554	545	390	253	1854	116	150

(*) = (dont autisme : stage de formation assuré par l'INSHEA à Suresnes)

Carte scolaire : aperçu pour la rentrée

Le SNUipp-FSU a recensé les résultats des opérations de carte scolaire à l'issue des Comités départementaux de l'éducation nationale CDEN dans 92 départements.

Concernant les RASED, on a un solde négatif fermetures/ouvertures de 119,5 postes : - 55 postes E, - 58,5 postes G et - 6 postes de psychologues scolaires. A noter que 50 départements affichent

un statu quo.

Par contre le nombre de CLIS augmente avec + 64,5 postes. Mais cela ne signifie pas pour autant que les moyens alloués aux élèves en situation de handicap soient en progression car la situation du secteur médico-social (IME, ITEP, Sessad) est très floue. Le passage de la direction pédagogique à la coordination, avec la suppression de nombreuses décharges,

a, de fait, remis des moyens en enseignement dans les IME et ITEP, et ce, au détriment d'autres missions. De plus, les CMPP ont perdu presque tous leurs postes. Le nombre de postes d'enseignants référents, quant à lui, augmente avec 31 postes en plus, ce qui reste bien en deçà des besoins.

SOMMAIRE

Page 2 : Formations spécialisées ; Carte scolaire

Page 3 : Actualités RASED

Page 4 - 5 : Dossier : La galaxie des "Dys"

Page 6 : Reportage : Italie : l'inclusion comme choix de société

Page 7 : Handicap, du nouveau

Page 8 : AVS ; Rapports en tous genres

Ce journal a été réalisé par :
Agnès Duguet, Michèle Frémont,
Emmanuel Guichardaz.

SNUipp *infos*, publication nationale mensuelle du Syndicat National Unitaire des Instituteurs, professeurs des écoles et Pegc, 128 Bd Blanqui, 75013 Paris
Tél 01.44.79.50.00
email : snuipp@snuipp.fr
Imprimé par nos soins -
Prix du numéro : 0,80 €
CPPAP 0404 S 05288 ISSN 0183-0244
Directeur de publication : Michel Sévenier

AVENIR DES RASED : concertation à l'automne ?

Une délégation du Collectif national RASED a été reçue, à sa demande, par un conseiller du cabinet du ministre le 2 mai dernier. Le SNUipp-FSU y a participé.

Après les différentes annonces ministérielles, le collectif attend une déclinaison concrète du travail sur l'évolution des missions du RASED (calendrier et modalités). De fortes inquiétudes remontent aussi du terrain concernant la carte scolaire, les conditions de la rentrée, les départs en formation, les attentes et besoins des élèves, des parents, des enseignants. Le conseiller ministériel a apporté quelques clarifications et s'est engagé à transmettre les demandes du collectif. Ainsi le groupe de travail annoncé à l'automne est un groupe de travail interne à la DGESCO, composé d'IGEN, de DASEN, d'IEN et d'enseignants, qui présentera ses propositions en juin en même temps que l'IGEN rendra son rapport sur la grande difficulté scolaire. C'est après que débutera la concertation avec les associations professionnelles, parents et syndicats, plus probablement après la rentrée. Une nouvelle circulaire, voire un nouvel arrêté sur les formations spécialisées, entreront en vigueur à la rentrée 2014 dans le meilleur des cas.

Rien n'est écrit, aucun arbitrage rendu

Le ministre est attentif à la mise en cohérence des différents dispositifs d'aides aux élèves et il souhaite « prendre le

temps ». Cependant la délégation a signifié qu'elle attendait du ministre un signal fort en direction du terrain où les situations de souffrance se multiplient et où de nombreux postes risquent de rester vacants : certains collègues découragés envisagent de quitter leur poste, un gâchis pour l'Education nationale. Il est urgent d'adresser un courrier aux DASEN sur la non confusion entre postes de RASED et postes de maîtres supplémentaires et sur la nécessité des départs en formation. Le Collectif a aussi demandé d'inscrire la place et le rôle des RASED dans les différentes publications du MEN, et plus particulièrement dans le guide des parents distribué dans les écoles à la rentrée.

Les actions se poursuivent

Depuis la rentrée 2012, et dans la suite du travail mené maintenant depuis 2008, se sont succédés appels, réactions publiques à différents rapports (Terra Nova..) et rencontre avec la députée PS Carole Delgas, interpellations des élus, courriers au ministère... Les actions locales se poursuivent dans le cadre des discussions sur le projet de loi sur la refondation de l'école.

Du côté des associations professionnelles

Débats, recherches universitaires... les associations participent au travail de réflexion et de sensibilisation sur les RASED. La FNAME a publié une Charte du maître E (www.fname.fr) et la FNAREN organise son 28ème congrès du 5 au 8 juin à Tours dont le thème est « Emotions, la place de l'affectif dans les apprentissages ». L'AFPEN, quant à elle, a donné comme sujet à son congrès du 26 au 28 septembre 2013 « Enfant... Point (s) de repère (s) ».

RASED dans les textes

Le projet de loi

La synthèse des débats de l'été 2012 avait ignoré les RASED. La représentation nationale les a introduits dans le projet de loi sur la refondation de l'école : « les spécificités des missions et du fonctionnement des RASED seront réexaminés et s'intégreront dans une logique de complémentarité avec l'ensemble des dispositifs d'aide. » Et dans l'annexe l'utilisation des 7000 postes nouveaux* « dans les secteurs les plus fragiles » sont désormais prévus pour le plus de maîtres que de classes ou pour « renforcer les réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (dispositifs RASED) ».

* sur le quinquennat

Circulaire « Plus de maîtres que de classes »

Cela « ne se substitue pas aux aides spécialisées » qui « gardent toute leur pertinence pour les élèves en grande difficulté ». Ce nouveau dispositif a pour objectif de « prévenir la difficulté scolaire ». Il eut été intéressant de rappeler que les RASED participent aussi à cet objectif !

BO n°3 du 15 janvier 2013

Circulaire de rentrée pour 2013

« L'action des enseignants spécialisés exerçant dans les réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (Rased) ne se confond pas avec celle du dispositif « plus de maîtres que de classes », mais pourra développer des complémentarités avec ce dernier ». Avec quelques allusions à l'avenir : « particulièrement précieuse, l'expertise des enseignants spécialisés doit être mieux valorisée. Une concertation sur l'aide aux élèves en difficulté est menée pour améliorer la coordination, la cohérence et l'efficacité des interventions des différents professionnels. Dans ce cadre, le rôle des Rased, qui retrouveront toute leur place auprès des équipes pédagogiques des écoles, sera amené à évoluer. » Gros bémol : aucune référence aux psychologues scolaires...

Dys...férences

Dyslexie, dysorthographe, dyspraxie, dyscalculie... Depuis quelques années, les termes se sont multipliés autour de ces troubles particuliers qui touchent entre 1 et 10 % des élèves, selon les sources.

Si le terme de dyslexie a été inventé à la fin du 19^{ème} siècle, il a d'abord permis de décrire les manifestations de patients atteints de lésions cérébrales dans la zone du langage. Il aura fallu attendre longtemps avant que, sous l'essor des neurosciences à partir des années 70 – 80, on s'intéresse aux troubles observés chez les enfants, au moment de l'apprentissage de la lecture.

Une notion récente ?

Sous l'impulsion des familles et de leurs associations, mais aussi de chercheurs et de professionnels, les définitions se précisent, en même temps que les modes de prise en charge se développent. En 2002, l'éducation nationale publie sa première circulaire sur les « *troubles spécifiques du langage* ».

La loi du 11 février 2005, en distinguant la spécificité des atteintes cognitives, autorise la reconnaissance des « *dys* » au titre des situations de handicap.

Mais que recouvre exactement le terme de trouble « *dys* » ? Ce sont d'abord des troubles cognitifs spécifiques, qui appa-

raissent au cours du développement de l'enfant, avant ou lors des premiers apprentissages, et persistent à l'âge adulte. Ils ont des répercussions sur la vie scolaire, professionnelle et sociale. La plus connue, la dyslexie, se manifeste par des difficultés à établir les correspondances grapho-phonologiques, à maîtriser la forme visuelle des mots et à les reconnaître globalement. Elle peut être accompagnée de troubles du calcul, de la coordination motrice (et en particulier du graphisme) ou de troubles d'attention, avec ou sans hyperactivité.

La dyspraxie est un trouble de la motricité et des fonctions visuo-spatiales et se manifeste dans la production des gestes et dans leur organisation.

Question de définition

Les autres troubles affectent l'attention et le comportement (hyperactivité...), la mémoire (troubles mnésiques), les activités numériques (dyscalculie).

Mais la meilleure façon d'établir un trouble *dys* reste encore de dire ce qu'il n'est pas : en effet, on parle de trouble spécifique lorsque toutes les autres

causes ont été éliminées : atteintes sensorielles, psychiques, problèmes sociaux et familiaux... Ce qui n'est pas sans soulever certaines objections parmi leurs détracteurs, qui reprochent essentiellement le risque de négligence des autres causes d'apparition des difficultés scolaires.

L'environnement social, par exemple, vient-il aggraver des troubles préexistants, ou est-il à l'origine de difficultés d'apprentissages qui viendraient se manifester sous la forme de troubles « *dys* » ? Le débat n'est pas tranché.

Il reste que mieux connaître les difficultés auxquelles est confronté un enfant, mieux les détecter et surtout être en mesure de mettre en œuvre les adaptations nécessaires ne peut qu'être bénéfique, à condition de ne pas s'enfermer dans un dogme, quel qu'il soit, d'avoir le temps d'évoquer la situation au sein d'une véritable équipe pluri-professionnelle... et de poursuivre les travaux de recherche sur le sujet.

Entretien avec Diane Cabouat

Vice-présidente FFDys (Fédération française des Dys)



“Des solutions peuvent être apportées à ces élèves...”

La question des "dys" est-elle suffisamment prise en compte à l'école aujourd'hui ?

Si la question des *dys* n'échappe plus à grand monde, ce n'est pas pour autant que la réponse apportée est à la hauteur des

attentes des familles.

On en parle, mais que fait-on réellement pour ces enfants ?

Trop d'entre eux restent encore en souffrance : manque de repérage, manque de solutions mises en place pour les enfants identifiés.

Que préconisez-vous pour améliorer cette situation ?

L'école inclusive est la réponse adaptée aux *dys* : une école qui s'adapte à chacun de ses élèves : troubles persistants ou véritable situation de handicap, on ne peut laisser l'élève seul face à ses difficultés.

Chaque enfant doit pouvoir trouver les adaptations, les aménagements de scolarité dont il a besoin.

C'est pourquoi la FFDys a demandé, en complément du PPS, la création d'un PAP (Projet d'Accompagnement Personnalisé) afin d'apporter une réponse aux élèves avec les troubles les moins sévères.

Dans l'attente, quels conseils donneriez-vous aux enseignants ?

En attendant la création des ESPE et de véritables programmes de formation intégrant les troubles spécifiques des apprentissages, des solutions peuvent être apportées à ces élèves.

Avec la famille, les professionnels qui suivent l'enfant, on peut déjà apporter des réponses qui permettront à l'enfant de progresser.

En contournant ses difficultés par des adaptations parfois simples à mettre en place, on peut lui faire exprimer toutes ses capacités.

Donner à l'école les moyens des réponses

L'accent est plus souvent mis sur le dépistage et la formalisation des projets, que sur les ressources auxquelles les enseignants pourraient avoir recours.

« Une pathologie qui se manifeste sur les bancs de l'école » et qui doit trouver des réponses à l'école grâce à des collaborations pluridisciplinaires, soulignait le professeur Michel Habib, neurologue à Marseille lors de la première journée nationale des dys... en 2007 ! Face à la méconnaissance du phénomène et souvent à l'inexistence d'une réelle prise en charge scolaire, en dépit d'instructions réglementaires depuis le début des années 2000, la tentation est grande d'aller « voir ailleurs » ! Médicalisation, reconnaissance du handicap, par le biais de PAI ou de PPS, sont souvent les seules possibilités laissées aux familles et aux enseignants quand ils sont confrontés à un enfant manifestant de telles difficultés d'apprentissage. Il est vrai que 1 % d'une classe d'âge est réputée concernée par des formes graves de ces troubles engendrant des situations de handicap. Récemment le rapport Terra Nova a évoqué le nombre de 50 000 enfants entrant au CP avec des « dys »...

Ceci dit, l'accent est principalement mis sur le dépistage, moins sur les réponses dans l'école. Pourtant adaptations pédagogiques,

pratiques professionnelles diversifiées, médiation et accompagnement des familles en lien avec le monde médical, classes d'inclusion scolaire spécifiques... autant de pistes de réponses connues depuis longtemps. C'est ce que suggérait déjà l'INSERM, en 2007 aussi : « *l'harmonisation entre projet thérapeutique et projet pédagogique constitue un autre aspect fondamental de la prise en charge qui peut s'appuyer sur les enseignants spécialisés des réseaux d'aide et de soutien, les médecins et psychologues de l'éducation nationale* » !

Pour le SNUipp-FSU, formation (initiale, continue et spécialisée) et diffusion de la recherche (par exemple sur les neurosciences) doivent aussi être rapidement développées tout comme les ressources en personnels qualifiés. En ce sens la création du « projet d'accompagnement » dans le projet de loi sur la refondation peut offrir une nouvelle voie dont il restera à définir les modalités ! Enfin si on évalue qu'un quart des élèves en échec scolaire connaissent des troubles « dys », la difficulté scolaire ne se réduit pas aux troubles des apprentissages.

DYS :

Combien d'élèves concernés ?

Les chiffres varient normalement selon les études, selon les pays et selon les époques, et vont de 1 à 10% de personnes concernées ! En France on parle de 6 à 8% de troubles dys, ce qui revient à considérer que 4 à 5 % des élèves d'une classe d'âge sont dyslexiques, 3% sont dyspraxiques, et 2% sont dysphasiques. Mais, de l'aveu même des associations, aucune étude fiable n'a donné un chiffre des troubles dys en France.

Les chiffres en provenance des MDPH montrent que plus de 25 000 enfants sont atteints d'un « trouble du langage et de la parole », ce qui en fait la troisième cause de situation de handicap, derrière les atteintes intellectuelles et cognitives, et les troubles psychiatriques. Mais tous les élèves « dys » ne sont pas reconnus handicapés, loin de là, et une partie d'entre eux peuvent aussi être classés parmi les atteintes cognitives, voire auditives ou motrices...

La journée des « Dys »

Initiée le... 10 octobre 2007 (le 10/10 !), la « Journée Nationale des Dys » s'est maintenant imposée comme l'un des grands rendez-vous réunissant parents et acteurs autour des troubles spécifiques des apprentissages.

Depuis quelques années, la fédération des APAJH et la FFDYS unissent leurs efforts pour promouvoir des dizaines de manifestations (colloques, conférences, formations...) sur tout le territoire... autour du 10 octobre.

Dans un certain nombre de départements, les enseignants sont conviés et peuvent faire part de leur expérience.

Pour tout renseignement :

<http://journee-des-dys.info>



Italie : l'inclusion comme choix de société

En Italie, depuis plus de 40 ans, tous les jeunes en situation de handicap sont intégrés jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire. Même si, avec les politiques d'austérité, ce modèle est écorné (moins de ressources médicales et éducatives, hausse des effectifs des classes, formation des enseignants suspendue, etc), l'inclusion scolaire est vécue comme un réel progrès par la population, les enseignants et leurs organisations syndicales. Elle concerne tous les enfants quels que soient leurs problèmes avec cette idée que concevoir une didactique adaptée entraîne une amélioration des pratiques pour tous. Cela a aussi des incidences concrètes sur l'éducation aux valeurs et sur une socialisation fondée sur la coopération.



Co-intervention et coopération

Un enseignant de soutien suit 3 ou 4 élèves. Mais quand il intervient dans une classe, son travail s'adresse à la classe entière. Les spécificités de l'élève en situation de handicap se combinent avec celles des autres élèves en difficultés et sont au cœur de la préparation faite avec les enseignants des classes : programmation, séquences, outils, supports, etc... Le recours au petit groupe, toujours hétérogène, est marginal. L'enseignant de soutien participe aux réunions, instances, partenariats et projets de l'établissement. Il a les mêmes horaires (22 heures) et rémunérations que ses collègues.

Expert en didactique et pédagogie spécialisée

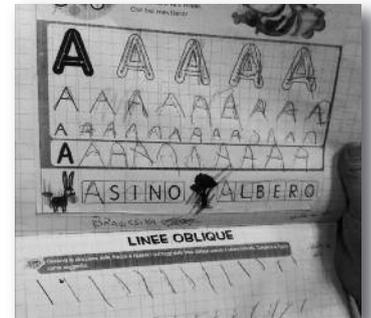
Tous les enseignants italiens sont initialement formés aux besoins éducatifs particuliers (30 ECTS). La spécialisation ultérieure (400 heures) est généraliste : pédagogie et didactique spéciales, connaissances sur tous les types de handicap, connaissances sur la mise en œuvre de projets et d'actions, compétences pour favoriser l'insertion et sur le travail en équipe (programmation, etc). La « sur-spécialisation » pour un type de handicap, facultative, est à la charge de l'enseignant qui s'y engage.

Une élève comme les autres...

Flamina, 9 ans, est une élève de l'« Istituto comprensivo Winkelmann » à Rome. En CE2, elle suit sa classe d'âge durant le primaire. Le redoublement n'est envisagé qu'au collège. A la fin du collège, les parents choisiront entre lycée général, technologique, professionnel ou un parcours de professionnalisation.

Flamina semble présenter un trouble autistique avec un fort retard mental : langage très faible, productions de niveau PS/MS. Elle a des crises très destructrices nécessitant une surveillance permanente. Son projet éducatif individualisé est en cours : il rassemble les plans didactiques, éducatifs, thérapeutiques, de remédiation et de socialisation pour la vie scolaire et extra-scolaire. Actuellement elle ne bénéficie que de deux heures d'enseignant de soutien par jour. Une situation que déplore son école : les deux années précédentes ont été très difficiles. Une éducatrice spécialisée (niveau master), payée par la municipalité (statut précaire), épaulé les enseignants en attendant. Les parents de Flamina n'ont entamé que depuis peu une démarche de certification de situation de handicap auprès de l'autorité sanitaire locale. Suivront le bilan fonctionnel, puis la définition du profil dynamique fonctionnel (objectifs à court et moyen termes) et la mise en place de l'équipe opérative de travail sur le handicap. Les prises en charge thérapeutiques et/ou rééducatives se font au maximum en dehors du temps scolaire.

Un programme quotidien est établi par les deux enseignantes de la classe* et l'enseignante de soutien. Il faut que Flamina « fasse les



mêmes choses que les autres » avec des adaptations et des apprentissages à son niveau. Les objectifs sont très modestes (connaître les couleurs par exemple) et mobilisent surtout des manipulations, du graphisme et la stimulation du langage. Les élèves coopèrent et apprennent à mettre en pratique les valeurs de solidarité : bons gestes, tutorat, gratification... Flamina fait réellement partie de la classe, elle a presque toujours une voisine / voisin de table, même s'il faut en changer souvent ! Aux moments prévus sans aide, les élèves ont des activités autonomes, ou bien, « on travaille tout en tenant Flamina » comme l'explique Adorna, une des enseignantes. Il est urgent que la décision d'attribution d'heures de soutien soit prise, pour elle, mais aussi pour Flamina qui progresserait plus vite. Adorna pointe la diminution des ressources et le manque de matériel pédagogique adapté : « les enseignants inventent, partent à la pêche sur internet, utilisent un peu de tout, du moment que cela ne coûte rien » !

* il s'agit ici d'un fonctionnement de 40 heures de présence-élèves par semaine

Handicap et loi de refondation pour l'école

Si la première mouture du projet de loi ne comportait pratiquement pas de mention sur les élèves en situation de handicap – hors de la programmation, dans le rapport annexé, de postes pour l'accompagnement –, l'Assemblée Nationale a sensiblement corrigé le texte. Ainsi, l'éducation se donne désormais comme objectif de « *viser à l'inclusion scolaire de tous les élèves, notamment les élèves en situation de handicap* ».

Au chapitre des outils pour y parvenir, on notera le service public du numérique, l'attention portée à l'école maternelle et la formation des enseignants.

Question moyens, ce sont 6000 postes qui sont prévus dans une section mentionnant pêle-mêle « *accompagnement des élèves en situation de handicap, CPE, personnels administratifs, médico-sociaux, vie scolaire* »... Au regard de l'objectif ambitieux désormais assigné à notre école, il est certain qu'il faudra mobiliser d'autres ressources.

L'amendement de trop

Emporté par son élan... ? Le rapporteur de la loi à l'Assemblée a fait adopter un amendement « *surprise* », introduisant la possibilité, pour les équipes de suivi de la scolarisation, de saisir directement la CDAPH en vue d'une « *révision de l'orientation ou de la notification de l'accompagnement* », après « *avoir entendu* » les parents. Une disposition qui a aussitôt soulevé un tollé parmi les associations de parents d'enfant handicapés, car elle remet en question l'un des piliers fondateurs de la loi du 11 février 2005 : la place de la personne handicapée (ou de sa famille pour les enfants) dans les décisions qui la concernent. Un amendement clairement justifié par des considérations économiques, le rapporteur indiquant que cela permettrait de mieux réguler les attributions d'AVS... Devant ces réactions, le gouvernement a retiré cet amendement, à l'occasion de l'examen de la loi par le Sénat.

Un plan « autisme » un peu précipité

La ministre déléguée aux personnes handicapées souhaitait annoncer le troisième plan « *autisme* » le 2 avril. Il faut dire que le plan précédent, datant de 2008, avait déjà pris du retard : sur les 4100 places prévues, seules un peu moins de 2000 ont été créées. Surtout, la formation des professionnels aux différentes approches est loin d'être opérationnelle. Le plan a finalement vu tardivement le jour suite aux pressions des associations mécontentes. La circulaire de rentrée annonce la création de 30 « *unités d'enseignement* » pour les troubles envahissant du développement, implantées dans les écoles maternelles, « *afin de favoriser un accompagnement éducatif et comportemental précoce, en partenariat avec les établissements et services médico-sociaux* ».

ENFIN ! Début de réponses pour les enseignants en UE

Le SNUipp-FSU a été enfin reçu par le ministère le jeudi 30 mai sur la question des conditions de travail et de rémunération des enseignants affectés dans les unités d'enseignement des établissements et services médico-sociaux et de santé. Depuis la mise en oeuvre du décret de 2008 fixant les obligations de service des enseignants du premier degré, le SNUipp-FSU n'a eu de cesse d'interpeller le ministère devant une situation qui se dégradait : inégalité des temps d'enseignement, non paiement des heures de coordination et synthèse (HCS), transformation des missions et perte des décharges de service pour les ex-directeurs pédagogiques, mués en « *coordonateurs* ».

Le ministère, qui partage nos constats, souhaite retrouver un cadre national à partir du décret de 2008 avec une redéfinition des missions incluses dans les 24 heures d'enseignement ainsi qu'une déclinaison des 108 heures annualisées. Le recours à un régime indemnitaire spécifique permettant de compenser la non-rémunération des HCS semble envisagé, tout comme la réouverture du dossier sur les coordonnateurs pédagogiques (ex « *directeurs pédagogiques* »).

Le SNUipp-FSU, qui souhaite que ce dossier aboutisse rapidement, a accueilli favorablement ces discussions. Il sera aussi attentif à étudier les différentes propositions avec les enseignants concernés.

Enseignants référents charges et conditions de travail insupportables

Devant l'augmentation de leur charge de travail, les enseignants référents du 92 ont annoncé, à la MDPH, la suspension de leur participation aux équipes pluridisciplinaires, et au DASEN l'arrêt de la gestion des AVS, en attendant de meilleures conditions de travail. Ils ont obtenu l'ouverture de deux postes à la rentrée et la mise en place d'un groupe de travail, mais restent vigilants pour la rentrée...

En Guadeloupe, alerte jusqu'au ministère sur des conditions de travail désastreuses : pas d'ordinateur, ni d'imprimante, communications impossibles (ni téléphone, ni internet). Le Recteur a demandé à la MDPH de respecter ses obligations conventionnelles dans les meilleurs délais.

GEVASco juin 2013

« *L'évaluation des besoins des élèves en situation de handicap s'appuiera sur le GEVA-Sco, outil dématérialisé d'échange avec les équipes pluridisciplinaires des MDPH* ». C'est ainsi que la circulaire pour la rentrée 2013 reprend la proposition n°7 intitulée « *Finaliser l'élaboration, la diffusion et l'application de GEVASCO. En imposer l'utilisation* » d'un rapport IGEAEN/IGAS de décembre 2012 (voir p 8). La CNSA et la DGESCO ont demandé une étude de reproductibilité de cet outil, qui sera suivie par un cabinet d'expertise de mars à septembre dans une dizaine de départements : dans quelle mesure répond-il aux différents partenaires qui doivent l'utiliser ? Le GEVASCO, complété et validé, devrait être imposé à la rentrée 2014, en remplacement de tous les documents déjà existants pour l'évaluation des besoins des élèves en situation de handicap.

AVS : la professionnalisation en ligne de mire... pour 2014 ?

Le groupe de travail sur la « *professionnalisation des accompagnants des enfants et adolescents en situation de handicap* », installé le 16 octobre dernier, a achevé ses travaux au mois de mars. Le SNUipp-FSU y a participé, en portant notamment l'exigence de mettre fin à la précarité de ces personnels en définissant ce nouveau métier et en lui offrant un cadre d'emploi dans le cadre du service public.

Si les premières réunions ont été essentiellement consacrées à un état des lieux et à un certain nombre d'auditions, le groupe a validé un référentiel de compétences et un référentiel de formation, dans le cadre d'un accompagnement pouvant, selon les besoins, s'étendre au-delà du seul périmètre scolaire.

Les réunions suivantes ont été consacrées à l'examen des différentes hypothèses sur le ou les cadres d'emploi possibles, et notamment celui du « *groupement d'intérêt public* » (GIP), permettant d'associer les

différents financeurs (Education nationale, collectivités locales, Jeunesse et Sport...) mais nécessitant, en l'absence de réglementation spécifique, une définition rigoureuse des conditions de travail et de rémunération.

Le rapport de la présidente du groupe de travail Pénélope Komitès, qui était annoncé « *pour le printemps* » n'est pas encore publié à l'heure où nous écrivons ces lignes. Le gouvernement pourrait, quant à lui, faire des annonces dans le cadre du Comité Interministériel du Handicap qui se réunira fin juin / début juillet, pour une mise en œuvre dans le courant de l'année 2014.

Le SNUipp-FSU a demandé que soient étudiées des mesures transitoires pour les personnels dont les contrats arriveront à échéance avant de pouvoir intégrer le nouveau cadre d'emploi.

Rapports en tous genres

Depuis plus d'un an, un certain nombre de rapports concernant le handicap (scolarisation des élèves, mais aussi accessibilité, évolution des mentalités ...) sont parus. Certains ne sont pas tout à fait récents, mais ont été l'objet d'une mesure de rétention de la part du gouvernement précédent.

- ➔ Bilan 2010 des MDPH (publication CNSA)
http://www.cnsa.fr/IMG/pdf/CNSA_MDPH2011-2.pdf
- ➔ MDPH : Document de restitution 2011 des données d'activité et de fonctionnement validées des départements : mise en perspective des données départementales avec le niveau national (publication CNSA)
http://www.cnsa.fr/IMG/pdf/Restitutions_2011_MDPH.pdf
- ➔ Rapport Paul Blanc paru pour la Conférence Nationale du Handicap en mai 2011 : la scolarisation des enfants handicapés
<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/114000307/0000.pdf>
- ➔ Rapport de l'IGEN : les classes pour l'inclusion scolaire (CLIS) en 2010 paru en septembre 2011
http://media.education.gouv.fr/file/2011/53/8/2011-104-IGEN_215538.pdf
- ➔ Rapport sur les modalités d'application des règles d'accessibilité du cadre bâti pour les personnes handicapées paru en octobre 2011
http://www.social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/RM2011-161P_-_cadre_bati-rapport_definitif.pdf
- ➔ Rapport Chossy : évolution des mentalités et changement du regard de la société sur les personnes handicapées, passer de la prise en charge ... à la prise en compte, novembre 2011
<http://www.faire-face.fr/media/00/02/1042793455.pdf>
- ➔ Rapport Delaubier/Caraglio : La mise en oeuvre de la loi du 11 février 2005 dans l'éducation nationale, juillet 2012
http://cache.media.education.gouv.fr/file/2012/95/7/2012-100_-_rapport_handicap_226957.pdf
- ➔ Rapport IGAS, IGEN, IGAENR : l'accompagnement des élèves en situation de handicap. Les prescriptions : état des lieux - propositions, daté de décembre 2012
http://cache.media.education.gouv.fr/file/2013/10/5/2012-162_rapport_244105.pdf
- ➔ Rapport CAMPION Réussir 2015 - Accessibilité des personnes handicapées au logement, aux établissements recevant du public, aux transports, à la voirie et aux espaces publics, mars 2013
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Rapports-publics-sur-l.html>

NOUS CONTACTER

SNUipp-FSU secteur éducatif,
128 Bd Blanqui, 75013 Paris
tél : 01 40 79 50 43
pour nous contacter:

snuipp@snuipp.fr ou educatif@snuipp.fr